Règlement du festival

Le PRINTEMPS des SASSAFRAS



1. Les organisateurs

La « Compagnie des SASSAFRAS" association de théâtre amateur, loi 1901, sise à Auch , référencée ADDA 32 et adhérente à la FNCTA, est l'organisatrice du festival :

« LE PRINTEMPS DES SASSAFRAS » .

2. Principe

Ce festival se déroulera du 16 au 18 avril 2026 au centre **Jérôme CUZIN**, 13 rue Guynemer **AUCH 32000.**

Ce festival est ouvert aux troupes de théâtre NON PROFESSIONNELLES (adolescents ou adultes), adhérentes à la FNCTA, qui devront présenter un spectacle abouti.

3. Décor et régie

Les spectacles sont présentés dans une salle de capacité de 170 places en gradins.
Les dimensions de plateaux sont les suivantes:

Scène : 10,8m /6m

Coulisse jardin:3,7m/3,8m Coulisse cour:4m/3,8m

La salle est équipée en matériel, son et éclairage en quantité et qualité généralement suffisantes
Chaque troupe s'engage à s'adapter à ce matériel.
Toutefois, si le spectacle nécessite un équipement spécial (poursuite, stroboscope, lumière noire, vidéo- projecteur...) la troupe devra le fournir et l'installer en accord avec les régisseurs de la salle préalablement avertis.
La salle n'est pas équipée que pour la durée du festival. Pour ces raisons, nous ne pouvons accorder aucun temps de répétition aux troupes candidates.
Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle.
La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature.

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières doit faire partie intégrante du « temps de préparation » indiqué sur la fiche d'inscription. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival.

4. Planning des plateaux

Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis dans le programme.

5. Participation

Ce festival ne décerne ni prix ni récompense. Les spectateurs pourront néanmoins être invités à exprimer leurs préférences concernant les prestations qu'ils auront vu.

Les comédiens et les techniciens des troupes participantes bénéficient de l'entrée gratuite aux spectacles du festival.

Les comédiens et techniciens bénéficient également de la restauration prévue et de l'hébergement, selon la demande exprimée au préalable dans le questionnaire qui leur a été fourni avec le règlement.

Une indemnité forfaitaire de transport est également prévue.

6. Programmation

Le festival a lieu au Centre Jérôme CUZIN , 13 rue Guynemer – 32000 AUCH
La programmation est à l'initiative des organisateurs. Elle prend en compte :
-La durée du spectacle
-La durée des temps de préparation et de démontage
-La préférence des jours de passage (il est préférable de noter plusieurs choix de jours ou d'heure)
- Les troupes dont le spectacle est retenu devront alors confirmer leur participation avant la date limite qui leur sera indiquée et faire parvenir **un chèque de caution de 80€** à l'ordre « Compagnie des SASSAFRAS ».
Ce chèque de caution ne sera débité que si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements, une fois la programmation définitive établie sauf cas avéré de force majeure . Il sera restitué pendant ou après le festival.

7. Droits d'auteur – Responsabilité

La troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de l'autorisation de jouer SACD valide à la date du festival. Dans le cas contraire la troupe devra fournir une nouvelle attestation.
Les droits d'auteur et de traducteur sont à la charge des organisateurs.
Ces derniers ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui

pourraient subvenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile et fournir une copie de l'attestation d'assurance.

8. Dossier de candidature

AVANT LE 5 NOVEMBRE : Les pièces demandées **pour candidater** sont :

- la fiche de candidature dûment remplie
- 5 ou 6 photos (jpeg, pdf...) du spectacle
- un lien vers un extrait vidéo ou une captation complète de la pièce
- une présentation de la compagnie
- l'autorisation SACD
- l'attestation de responsabilité civile (si déjà disponible pour 2026)

ENTRE LE 5 ET 30 NOVEMBRE : Les pièces demandées aux **compagnies retenues** seront :

- Formulaire Intendance
- chèque ou virement de 80 € (notre RIB vous sera envoyé).
- l'affiche du spectacle (jpeg, pdf…)
- l'attestation d'adhésion à la FNCTA
- la liste nominative des comédiens, techniciens et metteur en scène participant

Documents à envoyer de préférence par mail printempsdessassafras@gmail.com ou

à l'adresse ci-dessous : Mme BARMES Pasqualine, 12 rue de l'amiral Pehau- AUCH 32000

9. Acceptation

L'inscription au festival « Le Printemps des SASSAFRAS» implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement

Nom de la Compagnie	Nom du responsable signataire de la Compagnie	Date et Signature